

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 20/922 :

Cession d'un véhicule à la compagnie d'assurance

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

ABSENTS :

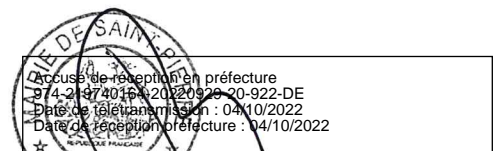
MM. BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaél.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.

Le Maire,



Michel FONTAINE

Affaire n°20/922 : Cession d'un véhicule à la compagnie d'assurance.

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que le véhicule Citroën Berlingo immatriculé GE-502-WJ affecté au service des Sports a fait l'objet d'un incendie survenu dans la nuit du 6 au 7 août 2022 à Terre-Sainte.

Après la découverte du véhicule le matin du 7 août, une plainte a été déposée auprès du commissariat de police de Saint-Pierre.

Suite à l'expertise du véhicule réalisée en date du 10 août 2022, il s'avère que les frais de remise en état (avant démontage) sont évalués à 89 579,82 € TTC, excédant ainsi la valeur de remplacement du véhicule estimée à un montant de 17 790,00 € TTC.

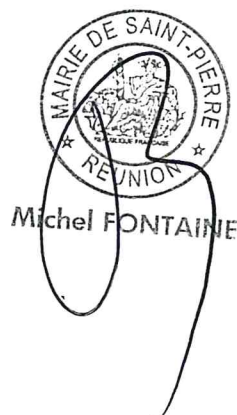
Dès lors, le montant des réparations étant supérieur à la valeur du véhicule, il est décidé de le céder à la compagnie d'assurance.

Celle-ci propose la reprise du véhicule pour la somme de 17 790 ,00 € TTC.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences,**
 - **à CEDER le véhicule Citroën Berlingo immatriculé GE-502-WJ,**
 - **à PROCEDER à la reprise en l'état et à titre onéreux du bien communal susmentionné à la compagnie d'assurance Prudence créole,**
 - **à SIGNER toutes pièces administratives, comptables et juridiques afférentes à cette opération.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



MAIRIE DE SAINT-PIERRE
REUNION
Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220929-20-922-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022